

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1832

présenté par

M. Jacques

à l'amendement n° 1647 de Mme Lingemann

-----

**ARTICLE 14**

Compléter l'alinéa 3 par le mot :

« militaire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de précision vise à indiquer qu'il est bien question de l'engagement dans la réserve opérationnelle militaire car plusieurs types de réserves sont cités à l'article L.611-9 du code de l'éducation.